

**Les déchèteries de Rians, Barjols, Saint Julien et Seillons rouvrent à compter du jeudi 30 avril 2020.
Tous les habitants de la communauté de communes Provence Verdon peuvent s’y rendre.**

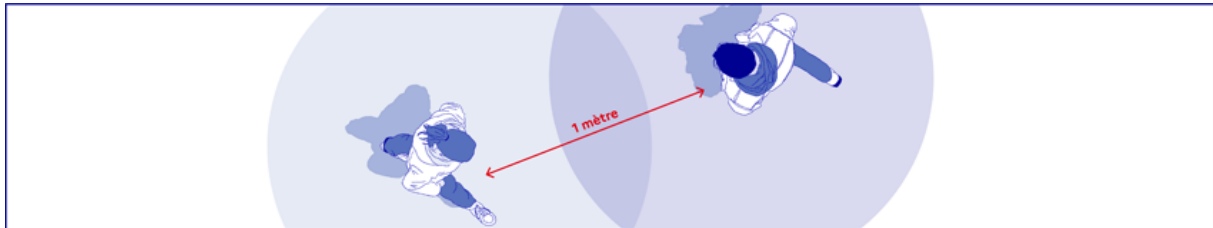
Cependant, afin de respecter les gestes barrières et limiter les contacts, les modalités d’accès sont les suivantes :

- Réouverture le jeudi 30 avril, le lundi 4 mai, le mardi 5 mai et le jeudi 7 mai **sur rendez-vous uniquement** à l’adresse mail dechetterie.taverne@orange.fr. Nos services vous attribueront un créneau de passage aux horaires habituels des déchetteries (7h45-12h / 13h15-18h). Conservez et présentez ce justificatif lors de votre déplacement sur la déchèterie.
- Lors de la prise de rendez-vous, vous devrez indiquer vos nom, numéro de téléphone, commune de résidence, immatriculation du véhicule visitant la déchèterie et le type de déchets à déposer.
- Tous les **déchets sont acceptés* sauf les mobiliers, matelas, tables, chaises, ainsi que les vêtements, chaussures et maroquineries**, qui devront être conservés chez soi dans l’attente de la réouverture des filières.
- **Limitation à un voyage par jour et par administré** afin de laisser la place à chacun.
- **Un contrôle sera effectué à l’entrée de la déchèterie, vous devrez présenter obligatoirement une pièce d’identité, un justificatif de domicile sur le territoire, le récépissé du rendez-vous donné** (copie du mail ou écran).
- Afin de pouvoir vous déplacer dans votre déchèterie en toute sécurité, il est **impératif de remplir votre attestation de déplacement dérogatoire** en cochant la case suivante : « Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l’activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées ». **L’attestation sera demandée à l’entrée de la déchetterie et visée par les gardiens vous servant ainsi de justificatif pour le déplacement effectué.** Téléchargez l’attestation à l’adresse : <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>
- Afin de fluidifier la circulation à l’entrée de la déchetterie, et compte tenu du filtrage imposé par les mesures de distanciation, il est demandé de **respecter scrupuleusement l’horaire de rendez-vous** (être ni en retard, ni en avance).
- Vu la situation sanitaire, il est toutefois demandé de privilégier la fin de confinement pour déposer des quantités considérables.
- Veuillez SVP respecter les agents qui vous accueillent sur les sites en adoptant les bons gestes.
- **Toute personne ne respectant pas ces consignes se verra refuser l’accès à la déchèterie.**

Merci de votre compréhension.

Prenez soin de vous.

Les réflexes à adopter



Pour tenir la maladie à distance, restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres

* Rappel des déchets acceptés dans nos déchèteries :

- Déchets verts
- DEEE (déchets électriques et électroniques)
- Ferraille
- Cartons
- Gravats
- Pneus
- Piles et batteries
- Déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants...)